

5.9.2018

A8-0268/1

Amendement 1

au nom du groupe PPE

Rapport

Pavel Poc

Mise en œuvre du règlement sur les produits phytopharmaceutiques
2017/2128(INI)

A8-0268/2018

Proposition de résolution

Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

34 bis. estime que les produits importés de l'extérieur de l'Union et qui ont été cultivés à l'aide de produits phytopharmaceutiques devraient être soumis aux mêmes critères stricts que ceux produits au sein de l'Union; craint que des produits phytopharmaceutiques qui ne sont pas enregistrés dans l'Union puissent être utilisés dans la production des produits importés;

Or. en